Image not found or type unknown

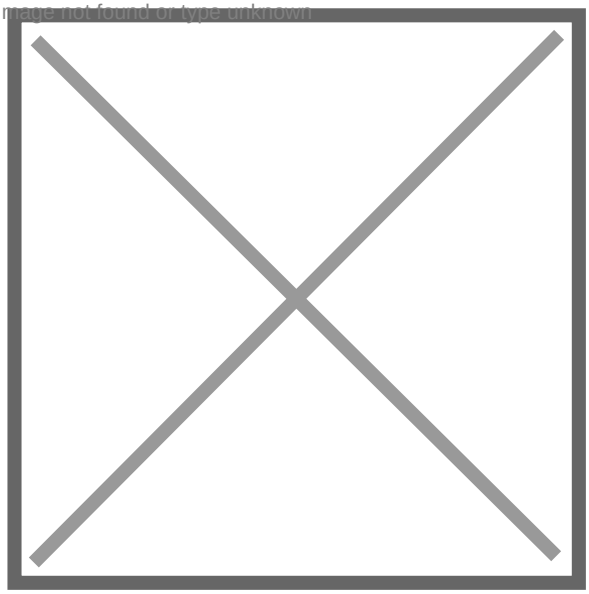

Vente de véhicule entre particulier

Par **phany**, le **18/01/2008** à **20:33**

Vente de véhicule entre Particulier

Bonjours, j 'ai vendue un véhicule il y a 4 jours,
avec un controle technique ok, l acheteur au moment de la vente a verifié a sa maniere le moteur et ensuite il a fait un essai routier.
l'acheteur se retourne contre moi apres 3 a 4 jours en me disant qu'il y a un probleme avec le moteur " la voiture broutte".
l'acheteur telephone a mon ami en disant que son marie a demonter la pompe a gazole ainsi que les bougies de prechauffage pour verifier si il n avait pas de l aire a l intterieure d ou le broutement du vehicule, elle m informe qu il aurait une bougie de prechauffage qui serait cassé, je vous informe que les bougies ont ete changé par mes soins.
je l 'informe que cela est pas normale car le vehicule ne faisait pas cela avant et si elle pouvais aller dans un garage pour faire controler le vehicule sa serait bien.
entre temps elle informe mon ami que le probleme proviendrai des bougies comme il y en a une qui serait cassé il faudrait déculasser le moteur et cela couterai cher
cette personne me rapel le soir meme en me disant que pour verifier le vehicule cela couté 40 euro pour la passer au banc.
De ce faite, l'acheteur me demande le remboursement du véhicule. d un montant de 4000euro prix de vente du vehicule.

je lui informe que cela n'est pas possible que sur le principe que son mari a touché au moteur en démontant notament les bougies et qu il serait fort probable que ce dernier les auraient cassés car mon ami les avait bien monté et me retorque que son mari n'a rien touché au moteur que cela n'est pas vrai.

je voudrai savoir qu elles sont mes recours vis a vis de l acheteur?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés